

PRÉSERVONS LA FAUNE DE NOS RIVIÈRES
AU BÉNÉFICE DES RÉUNIONNAIS

SEPTEMBRE 2019

Bryce Berthaud Photography

LA RIVIERE DES MARSOUINS SAINT-BENOÎT LA RÉUNION

LÉ RENPLI LA VI ...

Set lé la depui lontan Les espèces indigènes et endémiques



Poisson plat (*Kuhlia rupestris*)
Statut UICN: **VU**



Ecrevisse (*Macrobrachium lepidactylus*)
Statut UICN: **NT**



Loche (*Awaous commersoni*)
Statut UICN: **CR**



Anguille du Mozambique (*Anguilla mossambica*)
Statut UICN: **CR**



Chevette grand bras
(*Macrobrachium australe*)
Statut UICN: **VU**

LA LISTE ROUGE DE L'UICN = LISTE DES ESPÈCES À PROTÉGER

C'EST UNE CLASSIFICATION DES ESPÈCES FAITE PAR
L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE.

EX	Eteinte au niveau mondial
EW	Eteinte à l'état sauvage
RE	Disparue au niveau régional
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

Les espèces indigènes sont arrivées sur l'île naturellement
(mer, vent, oiseaux...) avant la venue de l'Homme.
Les espèces endémiques n'existent nulle part ailleurs.
Les espèces indigènes et endémiques sont menacées par les espèces exotiques.

Set i vien arivé Les espèces exotiques



(*Cherax quadricarinatus*)



Truite-arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)



Guppy (*Poecilia reticulata*)



Tilapia (*Oreochromis* sp.)

Les espèces exotiques viennent d'une autre région du monde
et ont été introduites à La Réunion par l'Homme.

crédit photos : B. ANAMPARELA